

Dépôt : Meris Sehovic

Luxembourg, le 28 février 2024

Interpellation - Inclusion
des enfants à besoins
spécifiques

MOTION

relative à l'amélioration du dispositif d'inclusion des enfants à besoins spécifiques

La Chambre des Député.e.s,

considérant

- les nombreuses réformes législatives ayant trait à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques effectuées depuis 2018 ;
- l'augmentation des ressources humaines et financières qui est allée de pair avec lesdites réformes ;
- l'importance du bon fonctionnement du dispositif d'inclusion pour son efficacité et son acceptation par tou.te.s les membres de la communauté scolaire ;
- les conclusions des deux évaluations du dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques, à savoir celle coordonnée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et celle réalisée par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire (OEJQS) ;
- le « caractère interpellant » des disparités entre le nombre de scolarités spécialisées, interventions spécialisées et autres mesures d'inclusion fournies par les différents Centres de compétences, telles que relevées par l'OEJQS (cf. rapport thématique : La situation des élèves à besoins spécifiques en inclusion au Luxembourg par l'OEJQS) ;
- l'absence d'une base de données centralisée et complète permettant « une répartition transparente des ressources en accord avec les besoins du terrain » (cf. rapport thématique : La situation des élèves à besoins spécifiques en inclusion au Luxembourg par l'OEJQS) ;
- que la mise en place d'une telle d'une base de données « ne vise pas à stigmatiser [les enfants à besoins spécifiques], mais bien au contraire à aiguiller et à renforcer les mesures et les stratégies qui leur sont destinées » (cf. rapport thématique : La situation des élèves à besoins spécifiques en inclusion au Luxembourg par l'OEJQS) ;

- la complexité du dispositif d'inclusion ainsi que le manque d'information sur son fonctionnement auprès d'une partie de la communauté scolaire, tels que relevés dans lesdites évaluations

invite le Gouvernement

- à mettre en place une base de données centralisée pour assurer une répartition transparente et efficace des ressources disponibles dans le cadre du dispositif d'inclusion ;
- à élaborer un concept pour l'amélioration de la prise en charge d'enfants dont les besoins spécifiques peuvent concerner différents Centres de compétences ;
- à informer et à sensibiliser davantage tou.te.s les membres de la communauté scolaire sur le dispositif de prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

Motion adoptée par la Chambre des Députés en
sa séance publique du 28 février 2024

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Claude Wiseler